Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2013/136/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision n°2013/127/PDG du 31 juillet 2013 nommant M. Frédéric PRUCHON, Chef du service de gestion des aides de la délégation régionale de l'ASP en Alsace,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à Mme Francine MEIER, Déléguée régionale de l'ASP pour la région Alsace, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et des aides à la formation professionnelle et en faveur de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles et en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 1
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francine MEIER, délégations sont également données à :

- M. Frédéric PRUCHON, Chef du service gestion des aides,
- M. Damien DEFRENNE, Chef du service contrôle,

à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francine MEIER et de MM. Damien DEFRENNE et Frédéric PRUCHON, délégations sont données à :

- Mme Myriam STEIG, technicienne supérieure de gestion, à l'effet de signer – dans la limite de ses attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a),

- Mme Céline GUILLOU, technicienne supérieure de gestion, à l'effet de signer – dans la limite de ses attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a) et du d).

Article 5 : Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter de ce jour.

Fait à Limoges
le 26 SEP. 2013
Le Président-Directeur général

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
Mme Francine MEIER
M. Frédéric PRUCHON
M. Damien DEFRENNE
Mme Myriam STEIG
Mme Céline GUILLOU
DRH
DFJL

Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2013/135/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Olivier RAPHAEL, Délégué régional de l'ASP pour la région Lorraine à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant,
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et de la formation professionnelle et de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP,
c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier RAPHAEL, délégations sont également données à :
- M. Thierry BERRIEN, Chef du service formation professionnelle et emploi,
- M. Romain TISSIER, chef du service environnement, agriculture, forêt et développement rural,
- M. Marc HOEHR, Chef du service contrôle,

à l'effet de signer - dans la limite de leurs attributions - les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 1
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Délégation est également donnée à Mme Sophie BALDELLI, responsable administrative et financière, à l'effet de signer – dans la limite de ses attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 d)

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BERRIEN, chef du service de la formation professionnelle et emploi, délégations sont également données à Mme Sylvie MULLER, adjointe au chef de service, et à Mmes Blandine CUNY et Christelle PIERREUSE, chefs de secteur, à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a) et du d).

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain TISSIER, chef du service environnement, agriculture, forêt et développement rural, délégations sont également données à Mmes Nathalie SESMAT et Marie-Aude VISINE, chefs de secteur, à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a) et du d).

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc HOEHR, chef du service contrôle, délégation est donnée à M. Nicolas MATHIS, adjoint au chef de service, et à Mme Véronique MITAUT, coordinatrice des contrôles, à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correpondances visés à l'article 1 à l'exception du a) et du d).

Article 7 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 1er octobre 2013.

Fait à Limoges,
le 26 SEP. 2013
Le Président-Directeur général

Edward JOSSA

Président directeur général (original)

ampliation : Agent comptable

Copies :
M. Olivier RAPHAEL
M. Marc HOEHR
Mme Sylvie MULLER
Mme Sophie BALDELLI
Mme Blandine CUNY
M. Romain TISSIER
Mme Nathalie SESMAT
Mme Barabara WENCKER
M. Thierry BERRIEN
M. Nicolas MATHIS
Mme Marie-Aude VISINE
Mme Véronique MITAUT
Mme Christelle PIERREUSE
DRH
DFJL